

## TABLE DES MATIÈRES

<b>U4U au Parlement Européen : engageons-nous ensemble .....</b>	<b>2</b>
<b>Un comité local du personnel, pour quoi faire ? .....</b>	<b>2</b>
<b>Pour un réel dialogue social .....</b>	<b>3</b>
<b>U4U – Un syndicat avec vous et pour vous .....</b>	<b>4</b>
<b>Le Parlement au cœur de U4U .....</b>	<b>5</b>
Difficulté de recrutement et couverture des postes vacants au Luxembourg .....	5
Fidéliser le personnel en place.....	6
Traitement injuste des agents contractuels et temporaires .....	7
Logement, déplacements et accessibilité du lieu de travail .....	8
Sur-tarification médicale .....	10
Écoles, crèches et garderies européennes .....	11
La pollution et l'environnement du lieu de travail .....	11
Santé physique et mentale – Le bien-être au travail .....	12
<b>U4U – Nos lignes directrices .....</b>	<b>14</b>
Engagement citoyen.....	14
Égalité de traitement : diversité et inclusion.....	15
Dignité et conditions de travail.....	15
Recrutement et formation .....	18
Carrière et mobilité .....	19
Notre santé .....	20
Notre Statut.....	21
Un budget à la hauteur de nos défis.....	22



## U4U au Parlement Européen : engageons-nous ensemble

Nous sommes plus de 8.000 agents du PE tous statuts confondus à Bruxelles (5.253), au Luxembourg (2.291) et à Strasbourg (300) ainsi qu'un grand nombre de villes européennes où les bureaux du PE côtoient ceux de la Commission.

Nous sommes à présent appelés à élire nos représentants au Comité du personnel.

Dans des moments difficiles pour les Institutions, pour leur personnel et pour le projet européen en général, il est plus important que jamais de poser un choix fort et cohérent.

Fort de son développement, U4U doit pouvoir non seulement marquer les débats pour que nos conditions de travail et de vie sur tous les sites où le PE est présent et notamment au Luxembourg, évoluent mais aussi qu'avec une plus grande légitimité représentative, nous puissions aussi pousser nos préoccupations au PE. En effet le PE est un des trois lieux (Commission, Conseil et PE) de travail où en cas de réforme du Statut et lors de discussions budgétaires, il y a négociations dans lesquelles la voix du personnel peut être entendue.

Les problématiques spécifiques aux sites du PE sont nombreuses. Que nous pensions par exemple au recrutement puis au maintien du personnel tant au sein de l'Institution que des Écoles européennes, à la diversité sociale marquée parmi les collègues, au coût de la vie, aux perspectives de carrière et enfin s'agissant plus précisément du site de Luxembourg, à la surfacturation des frais médicaux et aux promesses non tenues d'indemnités de logement.

À U4U, nous prenons chacun de ces enjeux au sérieux.

Notre programme continue par ailleurs à se construire avec vous pour l'enrichir de toutes nos réalités.

Nous comptons sur votre soutien comme vous pourrez compter sur le nôtre.

## Un comité local du personnel, pour quoi faire ?

Le Comité du personnel est un comité élu, qui représente tous les fonctionnaires et autres agents du PE sur tous les lieux de travail vis-à-vis de l'administration.

Ce comité veille à ce que les règles concernant le personnel (par exemple pour ce qui concerne la santé et la sécurité au travail, les actions sociales, la restauration, la garde d'enfants, etc.) soient pleinement respectées. Il est donc important que chacun apporte le plus grand soin au choix de ses représentants dans ce comité.

## U4U œuvre pour améliorer le fonctionnement de la représentation du personnel

Sur base du travail accompli, si vous, électeurs, renforcez notre représentativité, **nous nous engageons à améliorer le fonctionnement de la représentation du personnel** avec :



- Un réel **dialogue social** qui exige la négociation d'un **nouvel accord-cadre** entre les organisations syndicales et l'Administration.
- La promotion d'une nouvelle **pratique plus collaborative** entre les différentes organisations syndicales qu'elles soient dans la majorité ou la minorité.

**Ainsi, toutes les organisations syndicales** travailleraient de manière équitable **au sein du comité du personnel, des comités paritaires et des délégations**. C'est tout autant au sein des comités paritaires que des délégations que se discutent les questions d'importance pour la vie professionnelle tels que : les promotions, les crèches garderies, l'égalité des chances, la caisse maladie, la sécurité et la santé au travail, les spécificités professionnelles de certains corps de métiers etc.

Assurons-nous de refléter à chacun de ces niveaux de représentation les diverses réalités et préférences dont l'ensemble du personnel est composé.

**Ce serait un véritable changement.** La pratique de la majorité syndicale actuelle au sein du comité du personnel est tout autre. Elle dispose en effet de la totalité des moyens accordées aux syndicats. De la même façon, ce manque de collaboration s'impose par le manque de partage des places dans les différents comités paritaires et l'attribution inégale des domaines les plus politiquement sensibles.

U4U s'engage avec votre confiance à :

- Donner du sens aux élections, en reflétant votre choix à tous les niveaux de la représentation du personnel !
- Œuvrer immédiatement à une répartition proportionnelle et équitable dans tous les comités paritaires et les délégations.
- Rendre compte, par principe de transparence, de l'application de la pratique collaborative.

Nous demandons à tous les syndicats présents aux élections du Comité du Personnel de s'engager sur ce principe ou à défaut d'exprimer maintenant leurs positions quant à la répartition des places aux seins des comités paritaires et des délégations pour que le personnel vote en connaissance de cause.

### **Pour un réel dialogue social**

**Pour défendre le personnel il est nécessaire d'améliorer les conditions du dialogue social.**

Le dialogue social au Parlement Européen (PE) est régit par un **accord cadre datant de 1990** qui ne favorise pas ce dit dialogue social avec les Organisations Syndicales et Professionnelles (OSP).



En lieu et place d'un dialogue social structuré comportant plusieurs étapes (au niveau des directeurs, puis des directeurs généraux voir avec le vice-président du PE chargé des ressources humaines), **seul le comité du personnel est consulté**, ses avis n'étant pas forcément pris en considération.

Par ailleurs, **les OSP sont regroupées au sein d'une instance inter-syndicale (le COMI)** présidée par un syndicat de la majorité syndicale qui ne garantit pas le pluralisme syndical et ne reflète pas le vote des électeurs. Les attributions du COMI sont mal définies et son rôle est très faible.

Dans ce contexte peu constructif, **nous avons initié récemment un autre paradigme du dialogue social** où suite au lancement d'un appel à la grève lancé par notre syndicat avec deux autres organisations pour soutenir les interprètes, **un véritable dialogue social s'est instauré entre l'Administration et ces OSP** avec le soutien de la délégation des interprètes et la participation en tant qu'observateur du comité du personnel. Ce dialogue social a donné lieu à plusieurs réunions qui ont permis d'arriver à une situation favorable au personnel interprètes et aussi à la bonne marche de l'institution.

**Cet exemple illustre l'efficacité de ce type de dialogue social et c'est pour cela que notre organisation demande l'actualisation de l'accord cadre pour aboutir à un modèle qui est plus efficace pour la défense du personnel.**

## U4U – Un syndicat avec vous et pour vous

Notre engagement s'articule autour des valeurs suivantes :

1. U4U est un syndicat qui met la participation du personnel au centre de son action et est par conséquent **un syndicat actif tout au long de l'année**. Nous agissons toujours dans un esprit constructif et en toute transparence. Le personnel est tenu informé de nos textes, de nos propositions et de nos résultats (journal mensuel « Le Link », site web), et peut venir en débattre lors de nos conférences.
2. **La construction européenne** est au centre de notre raison d'être. Nous lions clairement notre action syndicale à l'avenir du projet européen. À travers la publication régulière de la revue GRASPE ([www.graspe.eu](http://www.graspe.eu)), des formations et des séminaires réguliers sur les questions d'intérêt européen et l'élaboration documentée de propositions constructive, nous agissons en permanence dans l'intérêt du projet européen.
3. **L'unité** nous rend plus fort. Nous luttons pour l'unité du personnel, pour créer des solidarités entre toutes ses catégories, ses métiers, toutes "générations" confondues.
4. Nous œuvrons pour une gestion active et participative des **carrières** du personnel, qui assure la **promotion d'une culture européenne commune, solidaire et respectueuse des**



**diversités.** L'administration doit résister à la tentation de faire toujours plus avec moins, respecter chacun de nos métiers et reconnaître la qualité de notre travail.

5. Nous ne limitons pas notre action à la seule défense des conditions de rémunération, de promotion ou de retraite. Nous ne vous accompagnons pas seulement dans toutes les démarches pour lesquelles vous pouvez avoir besoin d'un soutien efficace. Nous veillons à **l'ensemble de nos conditions de travail** et s'oppose toujours à l'ouverture de notre statut, qui risquerait de conduire, comme chaque fois auparavant, à des réformes défavorables sur tous les aspects des conditions de travail du personnel.

6. **Pour nos enfants** dans les crèches, les garderies et les écoles européennes, nous défendons une offre pédagogique de qualité pour tous, qui bénéficie de moyens suffisants à sa mise en œuvre.

7. Nous réclamons une **amélioration de la représentation du personnel** et une **reprise forte du dialogue social**. Les thèmes du dialogue social doivent être élargis et ce dialogue rendu possible à tous les niveaux de l'institution, dans toutes les DGs et services, au plus proche des collègues.

8. **Pour un traitement juste et égal** : Nous luttons pour l'égalité de traitement entre les différentes catégories du personnel et entre les collègues qui travaillent sur les différents sites.

9. Nous sommes en faveur d'une **politique inclusive de la diversité dans toutes ses dimensions**. Qu'elle soit sociétale, sociale ou cognitive, l'inclusion de la diversité est pour nous une démarche en faveur de **l'égalité de traitement** pour tout le personnel de la fonction publique européenne. Reconnaître l'intersectionnalité de la diversité c'est y voir l'unité du personnel.

10. La force de notre engagement syndical s'explique aussi par une prise de responsabilités au sein de l'équipe U4U fondée sur **l'engagement, le sens de l'équipe et le mérite** déconnectée de toute référence administrative au statut (AC, AT, fonctionnaire, ASN) et aux grades (AST-SC, AST, AD, GF).

## Le Parlement au cœur de U4U

### 1. Difficulté de recrutement et couverture des postes vacants au Luxembourg

*Un recrutement à la hauteur des ambitions et du rôle des Institutions est une priorité pour garantir la qualité de la fonction publique européenne.*

Nous revendiquons l'organisation de concours internes réguliers permettant à tous les fonctionnaires (AD, AST, AST/SC) et agents temporaires (AT) d'accéder à des grades plus élevés, et ainsi de réduire les disparités entre les différents parcours professionnels.

Nous luttons pour que les agents contractuels (AC) puissent bénéficier, après 6 ans en poste, de contrats temporaires (AT) pour une, voire deux, année(s) supplémentaire(s) leur permettant d'accéder à des concours internes avec un plus grand nombre de lauréats.

Nous demandons que les concours internes ouverts aux AC soient organisés au moins deux fois pendant le mandat du Parlement et que leur planification soit annoncée suffisamment à l'avance.

Nous demandons que des concours externes soient organisés régulièrement.

Nous demandons davantage de formations gratuites pour le personnel, y compris non permanent, qui prépare des concours externes.

En ce qui concerne la couverture des postes vacants, nous préconisons une gestion prospective des Ressources Humaines, à même d'anticiper les besoins et talents indispensables.

## **2. Fidéliser le personnel en place**

*L'attractivité de la fonction publique européenne est un défi encore plus grand pour nos institutions au Luxembourg. D'où l'importance après le recrutement et l'entrée en fonction, de se donner les moyens de garder le personnel, en offrant de réelles perspectives de carrière, tout statut confondu.*

Nous préconisons des procédures d'évaluation et de promotion simplifiées pour des carrières plus dynamiques. Nous revendiquons une promotion fondée sur le mérite, en fonction de critères clairement définis, comparables et connus de toutes les parties.

Nous demandons l'organisation de concours internes de reclassement, tant pour les AC et les AT que pour les AST, AST/SC et pour les AD. En outre, il faut étudier la faisabilité de l'organisation de concours internes qui permettent le passage de catégorie pour les AST/ SC.

Nous réclamons que l'on facilite l'accès aux fins de carrière pour les AST 9 et AD 12.

Nous réclamons des critères de sélection clairs pour l'attribution de postes en interne ainsi qu'un retour utile de manière générale aux candidat(e)s sur leurs performances lors des entretiens.

Nous ne sommes pas en faveur d'une multiplication de niveaux hiérarchiques, qui sont contraires à la culture de confiance.

Nous demandons que la mobilité - spontanée ou initiée par l'institution dans l'intérêt du service - soit encouragée par des propositions de parcours accompagnés, intéressants, valorisants pour assurer une transition efficace. En aucun cas elle ne doit être automatique.

En revanche, nous sommes en faveur de mobilités, y compris interinstitutionnelles qui prennent encore plus de sens au Luxembourg, qui seraient favorisées par l'organisation d'un marché de



l'emploi organisé sur une plateforme virtuelle dans laquelle les postes disponibles seraient publiés et par là visibles pour les collègues intéressé(e)s.

Pour les postes vacants, l'Institution pourrait prendre en charge les frais occasionnés pour ceux qui postuleraient et qui se rendraient à des entretiens sur d'autres lieux d'affectations.

### 3. Traitement injuste des agents contractuels et temporaires

*« Diviser pour régner », la maxime est séculaire. À U4U, nous avons compris que la solidarité et l'union de toutes les catégories de personnel, au-delà des différences de grades, de catégories et de statuts est notre meilleure chance de garantir nos droits et nos conditions de travail. Chez nous, agents contractuels, temporaires, fonctionnaires nommés avant ou après 2004 ou 2014 bénéficient tous du même soutien et de la même attention.*

U4U défend la création au **Parlement Européen d'un « Office de la logistique »**, à l'instar de ce qui est mis en place à la Commission Européenne, pour corriger la faiblesse de rémunération et les perspectives de carrière d'une partie essentielle et importante du personnel.

Cette structure regrouperait le plus grand nombre d'Agents Contractuels – agents de sécurité, chauffeurs, techniciens, huissiers de salle - qui pourraient bénéficier à tous les grades de fonction à un contrat à durée indéterminée. Ainsi non seulement certaines fonctions accomplies par des AC maintenant en GFI pourraient être reclassifiées par exemple en GFII, ce qui correspondrait mieux au service rendu à l'institution mais de surcroît cela permettrait également des perspectives de carrières plus bénéfiques à travers l'organisation d'épreuves permettant le passage de Groupe de Fonction jusqu'à IV. Cette revendication ne nécessite pas une modification du Statut.

L'unité du personnel encore une fois est le socle pour atteindre cet objectif.

De plus, U4U est le seul à avoir élargi la politique de diversité et inclusion en attirant l'attention sur les 3 dimensions à considérer :

1. **La dimension sociétale** (genre, langue, âge, handicap, origine ethnique, origine sociale, situation familiale, apparence physique, opinions politiques, croyance, ...).
2. **La dimension sociale** (statut, rémunérations et disparités de revenus/de classement /de catégories, accès à l'information et au dialogue, garantie des soins de santé, mobilité...).
3. **La dimension cognitive et/ou professionnelle** (connaissances, qualifications, compétences, expériences, formations, types de métier, cultures différentes, valeurs, statut ...).

La diversité des réalités sociales au sein du personnel est intégrée dans nos démarches.

Promouvoir l'inclusion au niveau social c'est lutter contre les discriminations, les disparités, la précarité et les différences au niveau des carrières. Il s'agirait par exemple de :

- S'assurer que l'Administration garantisse un **recrutement** au grade et groupe de fonction correspondant à la formation, à l'expérience et à la nature des tâches confiées, afin de réduire le sous classement à l'embauche.
- Augmenter le nombre et la fréquence d'actions de **reclassement** (passage de Groupe de Fonction) qui tiennent compte des qualifications, du travail effectué, de l'évaluation des performances afin de réduire les disparités et inégalités existantes.
- Assurer une **gestion égalitaire du personnel** qu'il soit statutaire ou contractuel (remplacement d'un congé de maternité, remboursement des frais médicaux, accès aux crèches/écoles/ garderies...).
- Organiser des **concours** de titularisation réguliers et planifiés avec un nombre de lauréats significatifs. Les agents contractuels (AC) devraient pouvoir bénéficier, après 6 ans en poste (3+3), de contrats temporaires (AT) pour une, voire deux, année(s) supplémentaire(s), leur permettant ainsi d'accéder à des concours internes avec un nombre plus élevé de lauréats. Les concours internes devraient faire l'objet d'une planification et d'une publication régulière.
- Assurer des **formations** gratuites offertes par l'Administration sur le temps de travail au personnel de 3 jours par an pour chacune des catégories, y compris non-permanent, qui prépare des concours internes et externes (à l'instar de ce que U4U a obtenu de l'employeur de l'EUIPO à Alicante). En effet, nous agissons dans l'intérêt de tout le personnel et préfère donner accès à chacun(e) à des formations gratuites données par l'employeur, plutôt que d'obliger l'adhésion à un syndicat pour pouvoir en bénéficier.
- Favoriser des **mobilités** au niveau interinstitutionnel et entre sites de travail, par l'organisation d'un marché de l'emploi virtuel performant, rendant les postes disponibles visibles pour les collègues qui seraient intéressé(e)s. Cette mesure offrirait de nouvelles perspectives de carrière aux collègues et en même temps permettrait notamment à ceux avec un contrat à durée déterminée d'atteindre le nombre d'années nécessaires pour bénéficier du minimum de retraite communautaire.
- Assurer l'octroi pour les AC en fin de contrats d'une inscription gratuite aux **écoles européennes** pour que leurs enfants terminent leur cycle de formation.
- Assurer l'éligibilité aux **crèches/garderies** pendant les 6 mois qui suivent la fin de contrat des AC.
- Offrir un **tarif préférentiel à la cantine** pour les GFI, AST1 et AST-SC1
- Éliminer à l'embauche sur le site du PE au Luxembourg, les classements dont le niveau de salaire est inférieur au **salaire minimum luxembourgeois**.

#### 4. Logement, déplacements et accessibilité du lieu de travail

*De plus en plus de Luxembourgeois quittent le pays et les trois quarts d'entre eux vivent dans l'un des trois pays voisins, l'Allemagne, la France ou la Belgique. Pour une grande majorité d'entre eux, ils travaillent encore au Luxembourg. C'est ce qu'affirme l'Institut national de la statistique et des études économiques du Grand-Duché dans une étude récente sur la population au Grand-Duché. Les prix élevés de l'immobilier sont une des raisons.*



## **C'est aussi la réalité pour le personnel des Institutions européennes.**

La localisation du Luxembourg pose des problèmes en tant que site de l'UE, rendant son attractivité moins grande qu'ailleurs.

Nous voyons dans une **indemnité de logement** une piste favorable pour le personnel affecté au Luxembourg. Cette indemnité représenterait un montant fixe de l'ordre de 650 EUR, **pour toutes et tous**. Elle serait une base solidaire applicable sans pour autant exposer le personnel à une réouverture du Statut et ni être l'occasion de malmener des droits acquis.

**Le saviez-vous : Le Luxembourg joue un rôle spécial de référence tout comme Bruxelles en tant que sièges principaux et d'origine de la plupart des institutions. De ce fait, aucun coefficient correcteur n'est appliqué au Luxembourg et en Belgique (art. 64 du Statut).**

Toute modification de cette disposition, que ce soit en ce qui concerne le rôle de siège ou l'application d'un coefficient correcteur, implique la modification du Statut. En revanche l'introduction d'une indemnité est du ressort de l'AIPN.

### **Rappelons-nous :**

#### **La réouverture du Statut en 2004 a été l'occasion**

- D'introduire des grades d'entrée de plus bas niveaux
- De diminuer le taux d'accumulation de la retraite
- De reconduire et doubler le niveau du prélèvement exceptionnel
- De diminuer un certain nombre d'allocations
- De supprimer les coefficients correcteurs « capital » par rapport aux coefficients correcteurs « pays » sauvegardés mais d'un niveau inférieur
- etc

Sous prétexte que la méthode d'adaptation des salaires et pensions expirait (notez que depuis sa reconduction est automatique), **la réouverture du Statut en 2014 a été l'occasion**

- De baisser encore une fois le taux d'accumulation de la retraite
- D'augmenter le prélèvement de crise
- D'entraver les compensations obtenues avec la réforme de 2004 puisque l'accès aux grades supérieurs à AST 9 et AD 12 est fortement limité
- De limiter les compensations liées aux voyages annuels vers le lieu d'origine
- etc

### **Dans la perspective d'une réouverture du Statut, les enjeux seraient par exemple :**

- Le taux d'accumulation des retraites
- La période de référence pour le calcul de la pension au-delà de la dernière année
- La méthode d'adaptation des pensions

- Le niveau du prélèvement additionnel spécial de 6,5% (de « crise ») serait accru
- Le nombre de promotions possibles et la moyenne de séniorité dans le grade seraient réduits
- Les 16% d'expatriation verraient leur durée d'application fortement diminuée

## 5. Sur-tarification médicale

*La tarification des soins médicaux au Luxembourg pour les agents de la fonction publique européenne serait de l'ordre de 20% supérieure à ce que paient les bénéficiaires de la protection sociale luxembourgeoise.*

Nous rappelons clairement à l'Administration le besoin d'établir **davantage de conventions avec les structures de soins** des États Membres en général et du Luxembourg, en particulier, afin d'éviter les surfacturations actuelles qui pénalisent les collègues mais aussi le système de remboursement des soins.

En parallèle à l'établissement de ces conventions, les Institutions disposent d'un levier qui pourrait être actionné. La **réserve de la caisse maladie** s'explique par l'obligation de garantir en toute occasion l'équilibre budgétaire. Elle s'élève à un peu moins de 300 millions d'EUR. Cet ordre de grandeur, correspondant à 30 années de déficit annuel moyen n'est pas nécessaire. Une partie de cette réserve, au moins 250 millions d'EUR, pourrait être affectée à l'amélioration de la prise en charge des frais de santé des agents et à l'amélioration de l'étendue de sa couverture.

Rappelons que les **plafonds des remboursements médicaux** prévus dans les Dispositions Générales d'Exécution (DGE), n'ont pas été révisés depuis 15 ans, date de la dernière révision du texte (2007).

Aujourd'hui, il devient donc urgent de sortir de cette situation et d'opérer une mise à jour des plafonds et des remboursements.

De plus, il faudrait modifier le cadre réglementaire du RCAM afin de **faire évoluer les plafonds de remboursements en fonction de l'augmentation des coûts des prestations de services médicaux.**

Enfin, il serait utile de prendre en compte les nouvelles dépenses de santé et si nécessaire de réviser les DGE.

Nous voulons **donner la possibilité de lier quand c'est nécessaire l'adaptation annuelle des salaires et pensions aux plafonds de remboursement.** Il y aurait donc enfin un **système dynamique** par rapport à l'inflation. Nous invitons à prendre en compte dans ce processus, **l'évolution de la société et des besoins du personnel** ainsi que **les avancées médicales** qui pourraient y répondre. Les interventions du RCAM doivent couvrir les collègues sans discrimination. C'est aussi le moment d'intégrer les avancées de la médecine préventive, les

nouveaux besoins en matière de santé mentale et les risques liés à l'hyper connectivité et à la surcharge numérique.

**Le saviez-vous :** Si le **montant des frais non remboursés** pour une période de douze mois dépasse la moitié du traitement mensuel de base du fonctionnaire ou de la pension versée, un **remboursement spécial** est accordé par l'autorité investie du pouvoir de nomination, compte tenu de la situation de famille de l'intéressé [...], (art 72.3 du Statut).

## 6. Écoles, crèches et garderies européennes

*L'Union européenne se doit de maintenir une fonction publique de qualité pour faire face aux défis actuels. Les écoles, crèches et garderies européennes encadrent et accompagnent nos enfants avec les valeurs et les richesses d'un environnement multiculturel et d'un enseignement de qualité. C'est du moins ce niveau d'exigence qui devrait être assuré pour les familles du personnel et rester un facteur important de l'attractivité de la fonction publique européenne.*

S'agissant des écoles européennes, crèches et garderies, une mise à disposition suffisante d'infrastructures et de personnel de qualité est indispensable. En effet, pour permettre à chacun(e) de se concentrer sur son travail, il est important qu'une place de qualité pour tous les enfants du personnel et des horaires d'accueil compatibles avec les contraintes du travail soient assurés.

Nous refusons que l'éducation de nos enfants, si importante pour les familles, constitue une variable **d'ajustement budgétaire**. De même des moyens additionnels doivent être trouvés pour que le salaire soit suffisamment attractif pour des professeurs de qualité et pour éviter par la suite leur départ. Il est nécessaire d'accroître le budget pour les écoles européennes pour pouvoir envisager la **création d'une école supplémentaire** à Bruxelles et au Luxembourg et mieux répartir la population scolaire.

Par ailleurs, nous nous prononçons pour l'enseignement du luxembourgeois comme troisième langue au sein des EE du Grand-Duché.

## 7. La pollution et l'environnement du lieu de travail

*La politique de verdissement de l'Union européenne a-t-elle fait une place à l'écoute des problématiques de son personnel qui, il est important de le souligner, est pour la grande majorité sensible aux questions environnementales tout en exigeant que les mesures mises en place ne s'appuient pas uniquement sur des restrictions pures et simples visant des indicateurs mais ouvrent plutôt des pistes pour envisager autrement la vie au travail tout en respectant le bien-être physique et mental du personnel.*

Pour U4U il est plus que temps de mettre la dimension environnementale au cœur des critères dans :

- Le choix d'implantation des bâtiments, des crèches et garderies et des écoles européennes. Prévoir des espaces verts extérieurs et intérieurs pour tous les futurs bâtiments,
- La conception des espaces de travail,
- La sélection des matériaux de construction,
- La performance énergétique des bâtiments,
- La mobilité entre les bâtiments,
- Viser la labellisation « cantine durable » de notre restauration collective, y compris dans les crèches. Au centre de nos préoccupations : une offre de restauration de proximité, abordable, durable et de qualité, dans un environnement convivial ;

Il s'agit aussi de concevoir une stratégie de mobilité :

- En imaginant des incitants innovants pour le personnel, pour se déplacer autrement
- En prévoyant des parkings de dégagement et des parkings de dépose aux abords des écoles
- En mettant à disposition des vélos toute la journée, y compris pour rentrer chez soi

**Le saviez-vous :** U4U s'engage pour l'environnement et le climat. Il soutient par ailleurs nos collègues de EUstaff4Climate qui proposent des mesures étayées et concrètes à partir de leur expérience professionnelle. La revue de réflexion de U4U, GRASPE, a publié leurs textes y compris en y consacrant deux numéros spéciaux (revues N°36 « Special Climate and Ecological Emergency » et N°38 « Leading by example : proposals for reducing the Commission 's footprint ») discutés lors de conférences.

## **8. Santé physique et mentale – Le bien-être au travail**

*Dans l'ensemble des pays de l'Union européenne, les employeurs ont le devoir de veiller à la santé et au bien-être des travailleurs.*

*Ces questions recouvrent un certain nombre de dimensions auxquelles nous prêtons la plus grande attention. Il s'agit en particulier de :*

- la sécurité au travail
- la protection de la santé physique, mentale et émotionnelle des travailleurs
- la prévention du stress, du harcèlement et des autres éléments de charge psychosociale
- l'hygiène et l'embellissement des lieux de travail
- l'ergonomie

Assurer la santé et le bien-être du personnel est le premier devoir d'un employeur. Dans ce domaine comme dans tous les autres, le Parlement européen a un devoir d'exemplarité.

Qu'il s'agisse de santé physique, de santé mentale et émotionnelle ou de prévention du harcèlement, du stress et de la violence au travail, le Parlement européen doit mettre en place une politique complète de prévention à 3 niveaux:

1. Dans chacun de ces domaines une véritable **prévention primaire** doit être mise en place. Il s'agit d'identifier les risques potentiels et d'empêcher qu'ils ne surviennent. Pour le dire autrement, le Parlement européen a le devoir de diminuer aussi tôt que possible les risques qui peuvent peser sur le bien-être et la santé des membres du personnel. Cela passe par le développement d'une culture du respect, de l'attention, de la sollicitude et de la responsabilité de chacun, à commencer par les managers mais sans se limiter à ceux-ci, envers ses collègues

2. La **prévention secondaire** visant à détecter à un stade précoce les problèmes éventuels, doit aussi être promue. À cet effet, des programmes tels que "Mental Health First Aid" doivent être développés. L'impact sur la santé des changements dans les conditions de travail (travail à distance, etc.) doit aussi faire l'objet d'une surveillance renforcée.

3. La **prévention tertiaire** enfin, destinée à empêcher les complications et les rechutes des maladies (et en particulier des burn-outs et des dépressions) doit aussi être renforcée.

De manière générale, une politique de tolérance zéro envers le harcèlement et la violence au travail doit être mise en place en privilégiant autant que faire se peut et aussi tôt que possible les actions de remédiation, d'éducation et de soutien auprès des auteurs. Dans ce domaine autant voire plus que dans tout autre, la prévention doit être placée au premier rang. Passer à l'action disciplinaire est toujours le signe d'un échec de l'action qui a été ou qui aurait dû être mise en place en amont.

Une mesure centrale dans la lutte contre le stress est aussi le respect absolu du droit à la déconnexion et à ne pas être soumis à la pollution digitale. L'utilisation des applications sociales dans le cadre du travail doit être plus strictement encadrée et les horaires de déconnexions doivent être effectivement respectés.

La qualité et l'équipement des espaces de travail doit être un souci majeur pour le Parlement européen. Cela concerne aussi les équipements collectifs comme les crèches, les garderies, les cantines, les espaces de détente et de sport.

## U4U – Nos lignes directrices

Notre institution est sous pression, raison de plus pour elle de prendre soin de son personnel. À statut inchangé, nous proposons une série d'actions bénéfiques pour le personnel comme pour l'institution. L'un n'allant évidemment pas sans l'autre.

**L'Europe a besoin d'une fonction publique cohésive, motivée, indépendante, créative et compétente : assurons-nous que nous nous donnons les moyens de cette ambition-là.**

### 1. Engagement citoyen

- Pour U4U, les fonctionnaires et autres agents européens ne sont pas des bureaucrates, mais des acteurs de la construction européenne qui constitue leur raison d'être. De même, et des enquêtes le confirment, les fonctionnaires européens sont très souvent engagés dans la société, défendant les valeurs européennes au travers de la lutte pour l'égalité et la solidarité, contre la précarité, et plus récemment, contre le réchauffement climatique. Pour soutenir cet engagement :
  - ✓ Nous continuerons à soutenir la revue de réflexion GRASPE, comme depuis son origine. Cette revue est animée par des fonctionnaires de sensibilités diverses pour réfléchir sur l'avenir de la fonction publique et son rôle dans la construction européenne. Elle est reconnue par des institutions universitaires, et suivie par des dizaines de milliers de personnes de la fonction publique ;
  - ✓ Nous avons mis en place avec d'autres associations européennes (et bruxelloises) la plateforme citoyenne européenne (PCE), pour conduire des réflexions sur la construction européenne à l'extérieur des institutions, voire organiser des rassemblements en sa faveur, comme ceux du 9 mai ;
  - ✓ Nous avons créé un site web (Europe solidaire) dédié à la construction européenne et comportant une bibliothèque d'articles sur la fonction publique européenne. Ce site est consulté chaque mois par plusieurs milliers de personnes ;
  - ✓ Nous soutenons et promovons les actions menées par EUStaff4Climate ;
  - ✓ Nous avons initié une nouvelle forme d'échanges, sous formes entre autres de cafés virtuels sur des sujets d'intérêt général, afin de donner la parole à toutes et à tous, porteurs de projets, d'expériences et d'initiatives inspirants ;
- Nous voulons promouvoir la dimension environnementale au cœur des critères dans le choix d'implantation des bâtiments (bureaux, crèches, garderies, écoles), la conception des espaces de travail, la sélection des matériaux, la performance énergétique ;
- Il faudrait concevoir une meilleure stratégie de mobilité et, pour ce faire, collaborer

avec les autorités de chaque site sur les questions de transports publics, pistes cyclables, respect des normes d'émissions polluantes et de bruit... Il faudrait en outre prévoir des parkings de dégagement et des parkings de dépose aux abords des écoles et des garderies centrales ;

- Nous soutenons l'objectif d'une labellisation « cantine durable » de notre restauration collective, y compris dans les crèches et les garderies.

## **2. Égalité de traitement : diversité et inclusion**

- U4U lutte depuis longtemps pour l'égalité de traitement. Malgré les avancées, la parité et l'inclusion des diversités ne sont pas toujours des réalités dans notre institution. Le style de management, le type de sélection et les critères d'évaluation du personnel ne sont pas suffisamment à même de favoriser la diversité, et l'institution elle-même souhaite les améliorer. Égalité, dignité et non-discrimination sont des valeurs européennes ancrées aujourd'hui dans nos aspirations citoyennes: montrons l'exemple. En particulier, faisons évoluer les modes de recrutement pour diversifier les qualifications et les aptitudes, dans le sens d'une plus grande diversité ;
- Personne ne devrait être discriminé, quels que soient sa nationalité, son genre, son âge, son origine, sa religion, son orientation sexuelle, ses convictions politiques... Des mesures spécifiques devront être prises pour l'éviter. Une stratégie RH devrait favoriser une approche inclusive dans l'environnement de travail quotidien, qui puisse emporter l'adhésion de chaque collègue et fasse de nos Institutions un lieu de travail où chacun(e) trouve sa place. De plus, des formations centrées sur l'accueil de collègues avec des besoins spécifiques doivent être assurées ;
- La diversité est aussi sociale. Nous voulons lutter contre les disparités et la précarité au sein du personnel. Sur base de leurs mérites et de leur expérience, le Parlement européen doit offrir des opportunités de carrières au personnel de toutes les catégories, fonctionnaires et autres agents. Une communauté d'intérêt doit sans cesse être recherchée parce que la division affaiblit et nuit à la bonne exécution des missions confiées.

## **3. Dignité et conditions de travail**

- L'administration doit veiller au bien-être de tout son personnel, et en particulier, de celui qui connaît un accroissement significatif de son volume de travail. Des solutions doivent être envisagées pour garantir la continuité de la qualité d'exécution des tâches, marque d'excellence du travail du personnel des Institutions, tout en garantissant des rythmes de travail réalistes, des outils et un environnement de travail adéquats. En particulier, nous considérons que les espaces de travail doivent correspondre aux contraintes et aux possibilités des différents métiers. Ils doivent être mis en place avec l'accord du personnel et sa participation. Cette vision devrait s'appliquer aux « open spaces » et « hot desks ». Il faut résister à la pression visant

à mettre en œuvre ces espaces, à tout prix pour tous, et dans n'importe quelles conditions, au détriment de l'efficacité et de la convivialité. De surcroît, il faut réfléchir à différentes formes : hot desking en open space ou hot desking en bureau individuel (« hot office »). Par ailleurs, des ressources supplémentaires doivent être fournies : nos Institutions ne peuvent prendre en charge sans cesse plus de missions tout en acceptant des réductions de personnel ;

- Pour U4U le télétravail doit être volontaire, flexible et variable. L'esprit d'équipe, la créativité, le passage de témoin, l'accueil et l'intégration de nouveaux collègues passent par la préservation d'un travail au bureau. Des formations adaptées permettront d'éviter la surcharge digitale et l'hyper-connectivité. Les outils numériques doivent être adaptés à la fois aux possibilités des modes hybrides, et à un fonctionnement plus collectif et participatif des différentes équipes de travail. Par ailleurs, la généralisation du télétravail pose la question de l'égalité de traitement entre travailleurs qui ne subissent pas les mêmes contraintes matérielles, y compris du remboursement d'au moins une partie des frais qui y sont afférents ;
- Le télétravail permet davantage de flexibilité quant au lieu du travail. U4U soutient la possibilité d'un télétravail « à l'étranger » (en-dehors du lieu d'affectation) pendant au moins trois semaines, non liées à des congés. En outre, U4U est en faveur de l'octroi de périodes additionnelles pour des raisons personnelles circonstanciées. Enfin, U4U est la seule organisation syndicale à préconiser une politique de mobilité, y compris interinstitutionnelle, qui permette les regroupements familiaux ;
- Les métiers et celles et ceux qui les exercent doivent être respectés : c'est vrai des assistant(e)s comme des administrateurs/-trices, des interprètes comme des traducteurs/-trices, des agents des bâtiments comme des agents de sécurité... La qualité du service rendu prime sur la « productivité », surtout quand celle-ci est obtenue au détriment de nos missions et de la santé des collègues ;
- Aucun collègue ne devrait être traité de manière inadaptée par notre institution, laissé pour compte ou coincé dans un non-travail. Le Parlement européen a besoin que tout son personnel travaille ensemble dans un esprit constructif pour que l'Union européenne puisse aller de l'avant ;
- Nous devons toutes et tous travailler plus longtemps, mais notre institution doit préparer cet allongement de la durée de vie active, et ce dès l'entrée en service. Elle doit aussi mieux permettre aux collègues plus anciens de continuer à progresser, en continuant de les former et en leur proposant des carrières qui tiennent compte de leur expérience et de leur mérite ;
- En conclusion, U4U pense que la politique de Ressources Humaines doit être considérée en premier lieu, en elle-même, sans dépendre d'autres politiques. Par exemple, le télétravail doit découler d'une réflexion des Ressources Humaines, et non d'une politique immobilière. Comme pour toutes les remises en question



fondamentales des conditions de travail, et leurs conséquences possibles sur l'efficacité et le bien-être du personnel, nous demandons que les décisions prises en matière de modes hybrides de travail, espaces « ouverts » et flexi-desks reposent sur des analyses pertinentes et en concertation avec les organisations syndicales. Leur mise en œuvre doit toujours être suivie d'une évaluation régulière, qui sera la base d'une analyse permettant de décider des correctifs éventuels à apporter, en concertation avec les organisations syndicales. Elles ne peuvent pas être précipitées, par exemple pour servir de tremplin à une politique immobilière. Elles ne doivent pas se faire sans l'implication du personnel, et sans rechercher son adhésion ;

- S'agissant des écoles européennes, crèches et garderies, une mise à disposition suffisante d'infrastructures et de personnel de qualité est indispensable. En effet, pour permettre à chacun(e) de bien effectuer son travail, il est important qu'une place de qualité pour tous les enfants du personnel et des horaires d'accueil compatibles avec les contraintes du travail soient assurés;
- Notre syndicat souhaite une intensification du dialogue social entre institutions et organisations syndicales, une meilleure préparation de celui-ci par l'envoi préalable des textes à discuter, qui doivent être documentés, et en même temps un élargissement des sujets à discuter (par exemple budget de l'Union et politique immobilière). De même, une fois par an, les syndicats devraient pouvoir proposer au dialogue social un thème non prédéfini, laissé à leur libre choix. L'employeur serait tenu d'organiser un dialogue à ce sujet. En complément, pour U4U, le dialogue peut aussi s'organiser directement entre l'institution et le personnel lui-même au travers de réunions annuelles par service, au cours desquelles le personnel peut proposer pour la discussion des thématiques qui seront ensuite discutées en Comité du Personnel, et avec les syndicats ;
- Nous préconisons aussi une réforme de la représentation du personnel (voir plus haut).
- Au quotidien, nous accompagnons nos revendications de multiples actions concrètes. U4U a mis en place plusieurs outils pour venir en aide aux collègues à titre individuel et collectif : coachings, formations, préparation aux concours, assistance juridique personnalisée, conseil, accompagnement dans l'exercice d'évaluation et de promotion et lors des rencontres entre les collègues et la hiérarchie, conférences et débats sur des sujets d'intérêt général (retraites, diversité...). Lorsque les circonstances le permettent, nous organisons aussi des événements conviviaux : expositions, concerts, repas, ballades culturelles ...

#### 4. Recrutement et formation

- Le Parlement européen doit assurer ses missions en assumant pleinement son rôle institutionnel et politique. Pour cela, il doit avoir une gestion des Ressources Humaines prospective et plus seulement administrative et réglementaire. Il doit pouvoir anticiper les besoins et talents indispensables, autant que suivre et accompagner le personnel tout au long de sa carrière. Il faut permettre davantage de modes alternatifs de recrutement, par exemple le programme « Junior Professional Programme ». Surtout, garantir le respect des règles déontologiques en matière de recrutement.
- L'entrée en service devrait être repensée quant à ses objectifs et ses modalités, en améliorant, au-delà de la période de stage, l'accueil et la formation des nouveaux arrivants. Il faudrait permettre que le nouveau personnel se familiarise avec les services de l'Institution et son histoire. Pour ce faire, en l'absence de postes libres, la période de stage pourrait être précédée de l'octroi immédiat d'un contrat d'agent temporaire pour une période de 2 ans, permettant une embauche plus rapide des lauréat(e)s, dès la réussite de leur concours externe. Pendant cette période de deux ans, les lauréat(e)s recevraient des formations et des parcours différenciés dans les services avant de se faire offrir un poste de fonctionnaire ;
- Le même parcours de deux ans pourrait être offert au fonctionnaire qui accède à la fonction publique directement comme fonctionnaire. Pendant les deux premières années, le/la futur(e) fonctionnaire devrait aussi avoir la possibilité de découvrir plusieurs domaines et/ou DGs, et de suivre les formations nécessaires pour la suite de sa carrière. La période de stage pourrait ainsi assurer une réelle évaluation additionnelle des compétences des futur(e)s fonctionnaires. Des parcours spécifiques devraient être offerts aux collègues destinés à occuper des postes d'encadrement ;
- Pour aider les collègues à construire une carrière dès l'entrée en service, le Parlement européen doit accompagner son apprentissage d'un programme de formations ciblées, thématiques, linguistiques, informatiques. Un effort spécifique doit aussi être réalisé pour les collègues qui doivent réorienter leur parcours ou qui changent de poste ;
- Un effort doit encore être consenti pour mieux accueillir le personnel nouveau quel que soit le lieu d'affectation. Notre organisation est complexe : un encadrement et une orientation facilitée sont souhaitables (formation, accompagnement, possibilités de plusieurs parcours) ;
- Précarités et disparités se sont accrues depuis 2004 au fil des différentes réformes. L'unité du personnel a été mise en difficulté. Pour réduire les disparités entre les différents parcours professionnels, nous sommes en faveur de l'organisation de concours internes permettant à tous les fonctionnaires (AD, AST, AST/SC) et agents temporaires (AT) d'accéder à des grades plus élevés ;

- Les agents contractuels (AC) devraient pouvoir bénéficier, après 6 ans en poste, de contrats temporaires (AT) pour une, voire deux, année(s) supplémentaire(s), leur permettant ainsi d'accéder à des concours internes avec un nombre plus élevé de lauréats. Les concours internes devraient faire l'objet d'une planification et d'une publication régulière ;
- Dans le même ordre d'idée, l'employeur devrait assurer des formations gratuites au personnel, y compris non-permanent, qui prépare des concours externes (à l'instar de ce que U4U a obtenu de l'employeur de l'EUIPO à Alicante). En effet, U4U agit dans l'intérêt de tout le personnel et préfère donner accès à chacun(e) à des formations gratuites données par l'employeur, plutôt que d'obliger à rejoindre un syndicat pour pouvoir en bénéficier ;

## **5. Carrière et mobilité**

- La promotion doit être fondée sur le mérite, en fonction de critères clairement définis, comparables et connus de toutes les parties. Les procédures d'évaluation et de promotion doivent faire l'objet d'une simplification. Chacun(e) doit pouvoir comprendre comment il/elle est évalué(e) et le bien-fondé des appréciations ;
- Les sélections internes pour l'attribution des postes doivent être basées sur des critères clairement énoncés, et fournir un retour utile aux candidat(e)s comprenant notamment un commentaire sur leurs performances lors des entretiens ;
- Nous demandons l'organisation de concours internes de reclassement, tant pour les AC et les AT que pour les AST, AST/SC et pour les AD. U4U réclame que l'on facilite l'accès aux fins de carrière pour les AST 9 et AD 12. En outre, il faudrait étudier la faisabilité de l'organisation de concours internes qui permettent le passage de catégorie pour les AST/ SC ;
- Il faut repenser le nombre de niveaux hiérarchiques dans une optique de réduction de leur nombre. Ils ont eu tendance à se multiplier par le passé, ce qui risque de constituer des entraves à l'expression de la créativité du personnel et à sa motivation, et de plus sont contraires à la politique d'une culture de confiance.
- La mobilité, spontanée ou initiée par l'institution dans l'intérêt du service, doit être encouragée par des propositions de parcours accompagnés, intéressants, valorisants. Des formations doivent être proposées pour mieux l'inciter et y préparer, ainsi qu'un accompagnement pour assurer une transition efficace. De manière générale, mettre en œuvre une mobilité automatique, y compris pour l'encadrement intermédiaire et supérieur, est contre-productif et souvent arbitraire dans ses effets, avec le risque d'une perte d'expertise pour l'institution. De plus, laisser les collègues devoir recourir à leurs réseaux personnels et/ou nationaux pour trouver un nouveau poste ne permet pas de renforcer le lien entre l'institution et les collègues ;

- Enfin, des mobilités, y compris interinstitutionnelles, devraient être favorisées par l'organisation d'un marché de l'emploi virtuel, rendant les postes disponibles visibles pour les collègues qui seraient intéressé(e)s. Cette mesure offrirait de nouvelles perspectives de carrière aux collègues à contrat à durée déterminée et en même temps permettrait d'atteindre le nombre d'années nécessaires pour bénéficier du minimum de retraite communautaire.

## 6. Notre santé

- Le Régime Commun d'Assurance Maladie – RCAM - doit être amélioré et actualisé pour tenir compte de l'évolution de la science d'une part, et de l'évolution de la société d'autre part. Les dispositions générales d'exécution (DGE) du RCAM sont la base des remboursements octroyés aux fonctionnaires et agents. U4U est le premier syndicat à avoir demandé leur révision ;
- La couverture doit être élargie, et les remboursements améliorés. En effet, le taux de remboursement effectif des frais médicaux par le RCAM n'est plus aujourd'hui de 85%. En cause, des plafonds de frais pour les soins qui n'ont plus été adaptés depuis 2007. En Belgique le taux de remboursement moyen est de 80%, alors que le RCAM est en deçà de 80% : cela signifie qu'on rembourse moins bien que le système national du pays où la plupart des fonctionnaires sont situé(e)s. Il faut réviser ces plafonds afin d'arriver à nouveau à un remboursement effectif de 85%. De plus, le fonctionnement du Conseil Médical doit tendre vers une plus grande transparence ;
- Pour améliorer le service, nous disposons de plusieurs moyens. Davantage de conventions doivent être établies avec les structures de soins des États Membres, afin d'éviter les surfacturations actuelles. Ceci permettrait de dégager des moyens budgétaires conséquents à consacrer à cette amélioration. D'autre part, les fonds de la réserve doivent être utilisés. La réserve peut en effet être réduite significativement pour étendre et accroître les remboursements. Nous n'avons pas besoin d'une réserve de plus de 300 millions d'euros correspondant à l'équivalent de 30 ans de déficit annuel. En cas d'un éventuel déséquilibre dans le futur, qui serait dû en partie à ces améliorations, rappelons que les règles actuelles permettent très rapidement d'accroître légèrement les cotisations (ainsi, un accroissement de 0,1% des cotisations engendre un revenu additionnel de 10 millions d'euros, soit le montant moyen des déficits annuels). Des accords doivent être développés entre le PMO et les mutuelles des différents sites, de façon par exemple à ce que chaque affilié(e) au RCAM puisse établir chez un médecin un dossier médical global, qui assure un meilleur suivi du patient ;
- De plus, les interventions du RCAM doivent être cohérentes avec les politiques développées aujourd'hui par l'Union européenne, qui parlent à la fois de prévention et de résilience. Lorsqu'elles existent, ces interventions doivent couvrir les collègues en fonction des besoins et sans discrimination. Elles doivent mieux prendre en compte les avancées de la médecine préventive, comme les nouveaux besoins en

matière de santé mentale. Il est nécessaire de continuer à assurer une prise en charge de qualité de la dépendance ;

- Le budget pour la politique sociale doit être renforcé pour soutenir les collègues ayant un handicap ou un ayant-droit handicapé ou à besoin spécifique et dont les frais ne sont remboursés ni au titre du RCAM, ni au titre d'une aide nationale. En effet, rappelons deux choses qui mettent ces collègues dans de grandes difficultés :  
1) 80% des handicaps surviennent tout au long de la vie (accident, maladie etc.) et  
2) en tant qu'agents de la fonction publique européenne, nombre d'aides nationales ne nous sont pas accessibles. Le budget de politique sociale doit prendre en compte ces réalités ;
- Étant donné la généralisation du télétravail et la mise en œuvre de nouveaux modes « hybrides » de travail, il est urgent de s'assurer que les normes de santé et de sécurité au travail soient respectées également quel que soit le mode de travail (bureau, télétravail...). Les risques liés à l'hyper connectivité et à la surcharge numérique doivent être pris en considération ;
- L'Administration devrait envisager une meilleure politique de retour après une maladie de longue durée. A l'heure actuelle, une fois atteint le seuil d'un an de congé maladie, un régime d'invalidité est proposé si l'on ne peut revenir au travail. Pourtant, il existe des situations dans lesquelles un accompagnement anticipé adéquat aurait pu éviter l'allongement du congé maladie, voire l'entrée en « invalidité ». Pour ces situations, nous préconisons la mise en place d'un tel accompagnement adéquat et cohérent (ergonomie améliorée, adaptation du temps de travail, etc.). De manière générale, nous sommes favorable à une politique de retour, lorsque celui-ci est possible ;
- Pour améliorer l'accès aux soins médicaux des affiliés du RCAM dans tous les pays de l'UE, il serait utile de disposer d'une carte européenne de protection sociale qui soit reconnue au minimum dans tous les États Membres. Elle faciliterait la prise en charge et les remboursements. En effet, la pandémie a rappelé que les fonctionnaires et agents n'ont pas accès comme les autres citoyens européens à la Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM) car le RCAM est considéré comme un régime extranational qui n'est pas coordonné avec les régimes de sécurité sociale des États Membres.

## **7. Notre Statut**

- Nous sommes toujours opposés à une réforme du Statut; nous avons toutes et tous déjà payé le prix des réformes de 2004 et 2014. Elles se sont traduites par une réduction significative des rémunérations directes et indirectes ainsi que par des économies sur les retraites. Elles ont aussi accru les disparités et la précarité sans offrir les moyens d'atténuer ces impacts négatifs. De surcroît, elles ont permis de revenir petit à petit sur les concessions et les contreparties qui avaient été obtenues

par les organisations syndicales (ex. fins de carrière, retraites...). Et les économies ont continué dans le cadre du budget actuel des Institutions (notamment sur les rubriques retraites et écoles européennes). Le rapport de la Cour des Comptes de 2019 pointe du doigt les effets négatifs sur l'attractivité de la fonction publique des deux réformes du Statut, en soulignant la difficulté grandissante des Institutions à recruter, en particulier pour certains profils et certaines nationalités : ne nous privons pas de nos talents et de notre diversité !

- Nous défendons notre système de retraites, ainsi que la méthode d'adaptation de nos retraites et salaires qui garantit le maintien du pouvoir d'achat ;

## 8. Un budget à la hauteur de nos défis

**Les Institutions doivent obtenir une augmentation du budget communautaire pour faire face aux nombreux défis actuels.**

Au début de son mandat, la Commission a sacrifié 2,5 milliards du budget de fonctionnement des Institutions, n'ayant su ou pu résister à la pression des États membres.

De ce fait, les Institutions se sont trouvées sans marge de manœuvre pour faire face à l'urgence impérieuse d'événements imprévisibles.

Ainsi, nous avons dû faire face, avec un budget de fonctionnement réduit, à la gestion du plan de relance, à la crise sanitaire, à la gestion d'achat groupé des vaccins et à la crise énergétique - en l'affrontant à travers des solutions qui ne peuvent être pertinentes qu'au niveau européen -. Enfin, la guerre aux portes de l'Europe requiert des financements importants pour, par exemple, accueillir les réfugiés, aider l'Ukraine et un jour reconstruire son économie.

A ces « multi crises » s'est ajoutée la reprise de l'inflation et ses conséquences sur la gestion de la **'méthode'**. Prévues pour initier, compte tenu des projections en matière d'inflation, des augmentations de nos salaires de 2%, elle **a dû permettre des augmentations de 2,4% avant celle de 4,5% de décembre 2022.**

Comme l'inflation se maintient en 2023 et probablement en 2024, la mise en œuvre la méthode sera difficile (avec une augmentation en juin et une autre en décembre), les Institutions ne disposeraient pas de marge de manœuvre pour faire face aux défis. De nouvelles économies dans le budget de fonctionnement seront proposées rendant la situation du personnel encore plus difficile que maintenant, voire interdisant toute amélioration.

Compte tenu à la fois des sacrifices déjà consentis par le personnel et des demandes pressantes de la société européenne, il sera préférable d'obtenir un budget additionnel pour mieux prendre en charge nos nouvelles obligations et, pour mettre en œuvre des mesures qui accroîtront la cohésion du personnel.



Pour ce faire, le Parlement européen et l'opinion publique doivent être informés des enjeux réels afin d'obtenir ce budget additionnel.

Il est urgent d'agir rapidement.